Journée interprofessionnelle de la MIPROF

Tables-rondes organisées par la MIPROF le 19 novembre 2026
Synthèse réalisée par l'OVFF 34

Objectif de la journée : les journées interprofessionnelles organisées par la MIPROF permettent la rencontre et la formation des professionnel.les autour des violences faites aux femmes.
Le contenu des échanges est diffusé en ligne : la matinée et l'après-midi.

La journée est introduite par Aurore Bergé, Ministre à l'égalité entre les hommes et les femmes et par Roxana Maracineanu, Secrétaire générale de la MIPROF.

La Ministre que les violences faites aux femmes ne constituent **pas des faits individuels** : ce sont des faits de société et des faits politiques. Elle estime que les victimes sont plus écoutées qu'avant (références à Pélicot et à Lyannah) et appelle à « mener une révolution » : mieux prévenir, mieux repérer, mieux accompagner les victimes et mieux sanctionner les auteurs.
Elle annonce plusieurs mesures :

- de nouveaux outils et le renforcement des moyens d'accompagnement (TGD, bracelet anti-rapprochement, etc.) ;
- l'engagement de sensibiliser 100 % des gendarmes et policiers, et la formation des magistrats ;
- la possibilité de déposer plainte à l'hôpital ;
- le déploiement du « pack nouveau départ » dans 15 nouveaux départements le 25/11.

Pour les enfants, elle oppose au continuum de violences un continuum de protection à construire.

La secrétaire générale de la MIPROF annonce de **nouvelles données** dans l'observatoire nationale des violences sexistes et sexuelles (Éducation nationale, affaires étrangères), dont des données sur le parcours des Françaises établies à l'étranger. La MIPROF a développé son travail autour des **formations**. Elle cite :

- une convention MIPROF avec l'ordre des infirmier·es, pour former aux écrits professionnels et aux signalements ;
- un travail en cours avec la fédération des orthophonistes ;
- un lien avec le Centre nationale de la fonction publique territoriale pour harmoniser les contenus socles sur les VSS et former des formateurs·rices (3 jours de formation).

Présentation des principales données administratives et associatives sur les violences sexistes et sexuelles en 2025

Isabelle Kabla-Langlois et Cécile Welter-Médée (SSMSI, ministère de l'Intérieur) : fiabilité et sources des données

Les services statistiques ministériels (avec le SSER, pour couvrir du signalement à la réponse pénale) travaillent dans le cadre de la loi statistique : indépendance professionnelle, objectivité, impartialité, pertinence et qualité, sous contrôle de l'autorité de la statistique publique et avec un label de qualité. Les données des associations de terrain complètent l'analyse mais ne relèvent pas du même cadre.
Deux sources sont mobilisées :

- Les **bases administratives** (plaintes, signalements, actions des forces de sécurité) permettent des cartes par département ou commune, mais ne repèrent que les violences portées à la connaissance des services.
- Les **enquêtes de victimisation** reposent sur un échantillon d'environ 200 000 personnes, avec un taux de réponse supérieur à 50 %. Elles mesurent les violences réellement subies, y compris pendant la minorité, ainsi que le taux de plainte, faible pour les atteintes aux personnes.

Données 2025 du SSMSI:

- On compte **285 000 victimes de violences conjugale**s, dont 63 % de violences physiques. 84 % des victimes sont des femmes et 85 % des auteurs sont des hommes.
- Les violences enregistrées **augmentent de 5 %**, chiffre qui recouvre des hausses de +129 % de victimes de violences conjugales et de +284 % pour les victimes de faits antérieurs à l'année d'enregistrement.
- Selon l'enquête de victimisation, 0,9 % des majeur·es déclarent avoir subi des violences conjugales, avec une **forte prévalence chez les 18-24 ans**.
- Dans 7 % des affaires, il y a deux victimes et deux mis·es en cause, le plus souvent les faits sont qualifiées de violences réciproques.
- Les VIF progressent plus que les violences sexuelles hors cadre intrafamilial (VIF). **96 % des victimes de violences sexuelles au sein des VIF sont mineures**.
- Des publications sont à venir : début d'année sur les enfants victimes ou co-victimes, et des travaux sur le continuum des violences conjugales (trajectoires des victimes et des mis·es en cause).

Pascal Chevalier (SSER, ministère de la Justice)

Les données produites par le Ministère de la Justice contiennent d'indicateurs socio-démographiques et que les données ne sont pas genrées :

- **Ordonnances de protection** : la demande augmente fortement et 97 % des demandeur·ses sont des femmes. Entre 2015 et 2023, 87 % des mis·es en cause concernés ont été mis en cause dans plus d'une affaire, et 50 % dans plus de cinq.
- **Harcèlement scolaire** : en 2025, le nombre d'affaires arrivées à la Justice diminue légèrement. 90 % des mis·es en cause ont moins de 15 ans et 60 à 70 % sont des garçons.
- **Violences sexuelles sur majeur·es** : forte hausse, avec un nombre de mis·es en cause multiplié par 2 en 10 ans, dont 20 % dans un cadre de violences conjugales. MeToo, combiné à l'allongement des délais de prescription, fait augmenter le nombre de mis·es en cause qui ne sont plus poursuivables à cause de l'ancienneté des faits.

Des indicateurs départementalisés seront disponibles à partir de fin 2026 (violences sexuelles et conjugales, mis·es en cause par les parquets, etc.).